

Questions au Feuilleton

EACL—LES PAIEMENTS À DES AGENTS

Question n° 2896—M. Lawrence:

Pour les années financières a) 1974-1975, b) 1975-1976, c) 1976-1977, combien l'Énergie atomique du Canada, Limitée a-t-elle payé les services d'agents de la (i) Marubeni Corporation du Japon (ii) Labkar Company Limited d'Iran (iii) Roberto L. Lannes d'Uruguay (iv) Kostas Karayannis de Grèce, et quel était le but des services rendus à cet égard?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Limitée rend compte de ce qui suit:

	a) 1974-75	b) 1975-76	c) 1976-77
Marubeni Corporation,			
(i) Japan	\$86,484.75	\$91,528.55	\$64,384.84
Labkar Company			
(ii) Limited, Iran	4,830.16	38,831.24	2,993.60
Roberto L. Lannes,			
(iii) Uruguay	968.00	7,673.23	12,026.36
Kostas Karayannis,			
(iv) Greece	16,035.77	5,003.07	2,107.70

Les versements à ces agents correspondent aux commissions sur les ventes de matériel et de produits ayant trait aux applications médicales et thérapeutiques du rayonnement ionisant, principalement pour le traitement du cancer. Ils comprennent aussi les rémunérations attribuées pour l'installation du matériel vendu et pour son entretien tant qu'il est sous garantie.

GOLDEN ARC PUBLISHING LTD.

Question n° 2897—M. O'Sullivan:

1. Sport Canada a-t-il reçu une lettre du député de Hamilton-Wentworth, datée du 14 janvier 1975 et demandant au directeur, M. T. R. Bedecki, des renseignements sur la possibilité de subventionner la publication des bulletins d'équitation publiés par la Golden Arc Publishing Ltd. d'Ancaster (Ont.) pour en assurer la survie et une réponse a-t-elle été envoyée à cet effet et, dans la négative, pourquoi?

2. Le a) Secrétaire d'État, b) ministre de l'Agriculture, a-t-il reçu une lettre du député de Hamilton-Wentworth, datée du 14 janvier 1975 et demandant des renseignements sur la possibilité de subventionner la publication des bulletins d'équitation publiés par la Golden Arc Publishing Ltd. d'Ancaster (Ont.) pour en assurer la survie et, dans chaque cas, la réponse indiquait-elle que cette aide était possible dans le cadre des programmes gouvernementaux existants, dans le cadre de son ministère ou dans le cadre de programmes connus du ministre?

3. Le programme Jeunesse Canada au travail a-t-il financé la publication EQUIPOISE de Hamilton (Ont) et, dans l'affirmative, a) quel était le montant de la subvention, b) les conditions de la subvention autorisaient-elles la publication à accepter et à publier gratuitement des annonces en concurrence avec des revues d'équitation privées?

4. Comment le gouvernement concilie-t-il le financement d'une publication d'équitation telle que *Equipoise* avec son refus d'aider à poursuivre la publication d'autres revues d'équitation, telles que celles publiées par la Golden Arc Publishing Ltd.?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère d'État à la Santé et au Sport amateur, les ministères du secrétariat d'État, de l'Agriculture et de l'Emploi et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Oui, on a envoyé une réponse à la «Golden Arc Publishing Ltd.» le 13 février 1975.

2. a) L'ancien secrétaire d'État, l'honorable J. Hugh Faulkner, a reçu de M. S. O'Sullivan, député de Hamilton-Wentworth, une lettre datée du 14 janvier 1975. A la question de M. Sullivan au sujet de la possibilité de subventionner la

[M. Whelan.]

Golden Arc Publishing Ltd., le secrétaire d'État a répondu le 17 février 1975 que le Conseil des arts accordait des subventions pour les publications, mais que celles-ci devaient être de nature littéraire, artistique ou être des ouvrages de recherche. Il a donc été proposé qu'un représentant de la «Golden Arc Publishing Ltd.» communique avec les responsables du Conseil des arts pour discuter de la nature de la subvention. Ceux-ci nous ont informés qu'aucune démarche n'a été faite dans ce sens. b) Ladite lettre a effectivement été reçue. Dans la réponse, il est précisé qu'aucun programme ne permet au ministère de l'Agriculture de subventionner des publications. Toutefois, on y signale que le Conseil canadien a créé un vaste programme de subventions au secteur de l'édition au Canada.

3. Oui. a) Une subvention de \$8,265 a été versée au projet. b) La publication peut accepter et publier gratuitement des annonces.

4. La Direction générale de la santé et du sport amateur n'a pas financé la publication d'équitation «Equipoise», ni d'autres revues d'équitation publiées par la «Golden Arc Publishing Ltd.» Ni le Secrétariat d'État ni le Conseil des arts n'ont financé la publication d'équitation «Equipoise.»

LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA MINORITÉ ANGLOPHONE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Question n° 2898—M. Jones:

La minorité anglophone de la province de Québec a-t-elle reçu de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État une subvention semblable à celle accordée à la Société franco-manitobaine de Saint-Boniface et, dans l'affirmative, quel en était le montant et à qui a-t-elle été accordée?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui. Des subventions, au total de \$93,875, ont été accordées à la minorité anglophone de la province de Québec comme suit:

	1976-77
Association des fermiers du Québec	\$20,100
Committee for Anglophone Social Action	36,775
Anglo-Québec en mutation	25,000
Pontiac Social Planning Council	12,000

DÉFENSE NATIONALE—FORMATION

Question n° 2900—M. Jones:

A-t-on pris des mesures pour la formation du personnel affecté à l'unité d'isolement qui sera construite à Ottawa au coût de trois millions de dollars et, dans l'affirmative, quelle est la durée de ce programme et en quoi consiste-t-il?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale a mis sur pied un programme de formation qui prévoit l'instruction permanente à temps partiel d'un nombre suffisant de médecins, infirmières, adjoints médicaux, techniciens en radiologie, techniciens de laboratoire, préposés à l'entretien et au nettoyage pour permettre un usage immédiat de l'installation en cas de besoin. Le programme prévoit la mobilisation d'un petit nombre d'employés affectés à plein temps à des tâches de surveillance et de formation du personnel afin d'élaborer et de perfectionner les